



Locataire / propriétaire

Par **Lola2**, le **05/12/2019** à **00:52**

Bonjour , bonsoir,

Je vient vous expliquer ma situation, j'ai eu quelque soucis Pour le règlement de mes loyer, je règle bien sûr mon loyer en essayant de payer mon du à mon proprio, seulement à chaque fois que je paye mon loyer en plus d'un partie de se que je lui doit il me dit que je lui doit encore plus, et que si je ne lui paye pas avant le 28 décembre il me mettras à la porte car il aurais trouver un autre locataire, avant que je lui paye une partie il m'a proposé de venir s'installer chez moi dans la chambre de ma fille pour que je ne paye pas de loyer nous habitons un appartement avec seulement 2 chambre avec ma fille , bien sûre je lui est refuser disant que c'était inadmissible de demander sa et que je lui réglerais son dû , un jour il a fait rentrer des personne qui fessait des travaux dans l'immeuble dans notre appartement sans nous demander la permission j'ai du changer les serrure car je pense qu'il fait visiter mon appartement a d'autre personne quand je ne suis pas là . (il demande à nous voisin si nous somme partie ou pas) et quand je lui demande l'es justificatif pour pouvoir payer mon impayée il ne me l'est donné pas .. que puis-je faire?

Par **morobar**, le **05/12/2019** à **10:23**

Bonjour,

[quote]

en plus d'un partie de se que je lui doit il me dit que je lui doit encore plus

[/quote]

Ce n'est tout de même pas compliqué de connaître l'arriéré que vous devez et ce que vous remboursez à tempérament.

La différence c'est le reste dû.

Pas d'interet ni de pénalités pössibles.

[quote]

il m'a proposé de venir s'installer chez moi dans la chambre de ma fille pour que je ne paye pas de loyer

[/quote]

C'est du "paiement canapé". Il ne manque pas d'air le lascar.

[quote]

avant le 28 décembre il me mettras à la porte

[/quote]

La résiliation du bail obéit aux prescriptions de la loi de 89, procédure à examiner selon qu'il s'agisse d'un bail vide ou meublé.

[quote]

sans nous demander la permission j'ai du changer les serrure

[/quote]

Vous avez bien fait.

[quote]

il demande à nous voisin si nous somme partie ou pas

[/quote]

Si votre voisin accepte d'en témoigner, vous pouvez déposer une plainte pour cette intrusion illicite.

Par **Lola2**, le **05/12/2019** à **13:10**

D'accord merci beaucoup pour vos réponse , et oui je sait où j'en suis niveau compte mais il me rajoute toujours des somme ..

Par **morobar**, le **06/12/2019** à **15:43**

Attention de bien disposer d'écrits correspondants aux sommes versées.

Comme quittances de loyers, reçus...

Si non cela se terminera par une résiliation pour défaut de paiement.